



ORGANISATION PANAMERICAINE DE LA SANTE
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE



41^e CONSEIL DIRECTEUR

San Juan, Porto Rico, 27 septembre-1er octobre 1999

Point 4.1 de l'ordre du jour provisoire

CD41/6 (Fr.)
7 juillet 1999
ORIGINAL : ANGLAIS

PROJET DE BUDGET PROGRAMME DE L'ORGANISATION PANAMERICAINE DE LA SANTE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2000-2001

La 124^e session du Comité exécutif a examiné le projet du budget programme de l'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS) pour l'exercice financier 2000-2001, contenu dans le *Document officiel 290* conjointement avec le rapport du Sous Comité de la planification et de la programmation (SPP).

Les observations et les commentaires du Comité exécutif ainsi que les explications fournies par le Secrétariat sont récapitulées dans le Rapport annuel du Président du Comité exécutif (Document CD41/4). Tenant compte des commentaires, le Directeur a porté des changements dans le projet du budget programme. Ces changements sont reflétés dans la version revue du *Document officiel 290*, qui est présentée sous plis séparé.

Le Comité exécutif a approuvé la suivante résolution (CE124.R6) :

LA 124^e SESSION DU COMITE EXECUTIF,

Ayant pris connaissance du rapport du Sous-Comité de la planification et de la programmation (document CE124/5);

Ayant examiné le budget programme proposé de l'Organisation panaméricaine de la Santé pour l'exercice financier 2000-2001 contenu dans le *Document officiel 290*;

Notant avec satisfaction les efforts du Directeur en vue de préparer ce budget programme proposé dans un climat de difficultés financières continues;

./..

Notant avec satisfaction la transparence du document du budget et l'accent mis continuellement sur les programmes et les résultats escomptés; et

Se rappelant de l'Article 14.C de la Constitution de l'Organisation panaméricaine de la Santé et de l'Article III, paragraphes 3.5 et 3.6, du Règlement financier de l'OPS,

DECIDE :

1. De remercier le Sous-Comité de la Planification et de la Programmation de son examen préliminaire et de sa présentation du budget programme proposé.
2. D'exprimer sa reconnaissance au Directeur pour l'attention prêtée aux économies de coûts et au renforcement des programmes lors de l'élaboration du budget programme.
3. De demander au Directeur d'étudier, préalablement au 41^e Conseil directeur, toute révision possible du financement de l'Organisation pouvant dégager des fonds supplémentaires aux fins d'exécution du budget programme proposé.
4. De recommander au 41^e Conseil directeur d'envisager le budget programme proposé de l'Organisation panaméricaine de la Santé pour la période financière 2000-2001, tel que présenté dans le *Document officiel 290*, au vu des commentaires faits par les Membres du Comité exécutif et d'adopter les résolutions afférentes aux allocations budgétaires et aux contributions.